Lum Academy

— LEARN, PRACTICE, MASTER

CHARTE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette charte a pour objectif de favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap au sein de nos formations. Elle vise à garantir à chacun un accès équitable à la montée en compétences, à la qualification professionnelle et, in fine, à l'insertion ou à l'évolution dans l'emploi.

Contexte réglementaire :
L'obligation d'accessibilité découle de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi impose aux organismes de formation d'adapter leurs modalités pédagogiques et supports aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap (Décret n°2006-26 du 9 janvier 2006).
La loi du 5 septembre 2018, dite « liberté de choisir son avenir professionnel », renforce cet engagement en facilitant l'accès à la formation et à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Pour en savoir plus sur les droits, les aides et les dispositifs disponibles :
monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle

Nos engagements :

- Accueillir toutes les personnes sans discrimination ;
- Informer et sensibiliser le public sur l'accessibilité de nos formations ;
- Disposer d'un(e) référent(e) handicap, garant(e) de l'intégration et de l'adaptation du parcours en lien avec les équipes pédagogiques ;
- Adapter les contenus, supports ou rythmes en fonction des besoins identifiés ;
- Mobiliser toutes les équipes (pédagogiques, techniques, administratives) autour de l'inclusion ;
- Communiquer de façon claire et accessible sur nos engagements et dispositifs.

Étapes de la prise en charge par notre référent handicap :

- Analyse des besoins : identification des attentes et du projet de formation de la personne en situation de handicap ;
- Étude de faisabilité : concertation avec l'équipe pédagogique pour définir les adaptations possibles ;
- Deux cas de figure :
    - Si l'entrée en formation est possible : nous mettons en œuvre les aménagements nécessaires (et le bénéficiaire peut mobiliser, si besoin, des aides financières via les organismes compétents).
    - Si l'entrée en formation n'est pas envisageable : nous proposons une orientation vers une structure ou formation plus adaptée, grâce à notre réseau de partenaires.